

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE



PRINCIPE : Formule qui permet d'étaler les paiements de vos factures sur plusieurs mois.

DATE DU PRELEVEMENT MENSUEL : Le 10 de chaque mois à partir d'Octobre 2020

MONTANT DU PRELEVEMENT MENSUEL

(déduction faite des arrhes versées à l'inscription, et du versement en septembre pour les élèves internes)

Elève EXTERNE :	64.00 €
Elève ½ PENSIONNAIRE 4 JOURS	155.00 €
Elève ½ PENSIONNAIRE 5 JOURS	178.00 €
Elève INTERNE :	330.00 €
Etudiant de BTS :	84.00 €

NOMBRE DE PRELEVEMENTS

10 prélèvements : 9 prélèvements fixes d'octobre à juin du montant indiqué ci-dessus
+ 1 régularisation pour le solde de fin d'année en juillet.

FONCTIONNEMENT

RENOUVELLEMENT DU PRELEVEMENT : Pour les familles qui avaient choisi ce mode de paiement en 2019-2020, le renouvellement des prélèvements est automatique (tacite reconduction).

POUR LES AUTRES FAMILLES :

- ↳ Pour les nouveaux élèves ou étudiants
- ↳ Pour les familles qui n'avaient pas opté pour ce mode de paiement en 2019-2020
- ↳ Pour les familles qui ont changé de domiciliation bancaire
 - Compléter votre nom, adresse, coordonnées de votre compte et signer dans le grand rectangle central le **MANDAT de PRELEVEMENT SEPA**
 - Joindre un **RIB IBAN**

POUR LES CHANGEMENTS DE COMPTE BANCAIRE ou ANNULATION DES PRELEVEMENTS EN COURS D'ANNEE :

- ↳ Prévenir par courrier le 20 du mois précédent le changement (attention de bien anticiper en fonction des dates de vacances scolaires)